

# Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

---

## Réunion du 31 janvier 2012

---

Le trente-et-un janvier deux mille douze, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice à l'exception de M. Jean-Paul LECOMTE excusé et représenté par Mme Anne-Marie COYARD, de M. Eric DOYEN, excusé et représenté par M. Jacques DELOISON, de Mme Christiane FRANCOIS, excusée et représentée par M. Jacques ROUSSEL, de M. Laurent FROMENTIN, excusé et représenté par Mme Marie-Colette FERRON, de M. Jacques HENOCQUE, excusé et représenté par M. Robert THIEBAULT.

La séance étant ouverte.

---

Le procès verbal de la réunion du 3 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **Compte administratif 2011 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Yves MASSET, adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 2 051 807,99 euros
- un déficit d'investissement de 879 017,46 euros

### **Affectation du résultat de fonctionnement 2011 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud**

Compte tenu des résultats du compte administratif 2010 en investissement (+ 723 149,56 €) et en fonctionnement (+ 2 884 499,77 €), du virement à la section d'investissement 2011 (1 444 824,44 €), des restes à réaliser 2011 en investissement représentant un déficit de 2 183 335 €, l'affectation de fonctionnement 2011 sera de 2 339 202,90 €. L'excédent de fonctionnement reporté est de 1 152 280,42 €, et le déficit d'investissement reporté de 155 867,90 €.

### **Compte administratif 2011 – ZAC de la Baie de Somme**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Yves MASSET, adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 de la ZAC de la Baie de Somme (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de 318 578,80 €
- un déficit d'investissement de 145 030,53 €

## **Compte administratif 2011 - SPANC**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Yves MASSET, adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du SPANC (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 6 800,99 €

Au regard du résultat de 2010, l'excédent cumulé au 31/12/2011 est de 8 996,87 €.

Le Président précise qu'il n'y a eu aucune opération sur les budgets annexes, création d'un lotissement à Arrest et création d'un lotissement à Vaudricourt. Les comptes administratifs sont à 0 €

## **Comptes de gestion 2011 du receveur municipal**

Le Président présente les comptes de gestion 2011 du receveur municipal (budget principal et budgets annexes) qui donnent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2011.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

## **Création d'une régie pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les accueils du mercredi**

Dans le cadre de la mise en place de la compétence « jeunesse » actée par l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2011, le Président propose de créer une régie de recettes afin de permettre l'encaissement de l'ensemble des prestations de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'accueil du mercredi.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'instituer une régie de recettes en vue de l'encaissement de l'ensemble des prestations de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'accueil du mercredi,
- D'installer cette régie au 35, rue du Docteur Léger à Saint-Valery-sur-Somme (80230),
- De créer 8 sous-régies sur les communes d'Arrest, Cayeux-sur-Mer, Franleu, Lanchères, Pendé, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt

## **Compétence « jeunesse » : tarifs de l'ALSH et accueil du mercredi**

Au regard de ce qui se pratique sur le territoire et afin d'uniformiser les tarifs à la journée des ALSH sur l'ensemble du territoire. Le Président propose de mettre en place une tarification modulée, devenue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par les services de la CAF. Celle-ci s'applique en fonction des ressources des familles (quotient familial (QF)) afin de favoriser l'accessibilité financière à tous pour les accueils de loisirs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

### **Petites vacances et vacances d'été**

<b>QF</b>	<b>De 0 à 300</b>	<b>De 301 à 600</b>	<b>601 à 800</b>	<b>+ de 801</b>
Prix à la journée	<b>3,80€</b>	<b>4,00€</b>	<b>4,25€</b>	<b>4,55€</b>
Aide CAF	2,80€	2,80€	2,80€	0
Reste à la charge des familles	<b>1€</b>	<b>1,20€</b>	<b>1,45€</b>	<b>4,55€</b>

### Mercredi (journée complète)

QF	De 0 à 300	De 301 à 600	601 à 800	+ de 801
Prix à la journée	3,80€	4,00€	4,25€	4,55€

Tickets de cantine de l'ALSH et mercredi : 2,80 € le ticket vendu par la régie de cantine de la CC Baie de Somme Sud.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2012 proposés par le Président

### **Compétence « tourisme » : tarifs liés à l'activité touristique**

Le Président propose de fixer les tarifs des produits vendus dans les offices de tourisme de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud comme suit :

	Produits	Prix de vente en €
<b>Produits boutique</b>	Cartes postales	0,40
	Guide du visiteur	1,00
	Guide du visiteur (anglais)	2,00
	Guide du visiteur (allemand)	2,00
	Horaire des marées	1,40
	Poster	3,00
	Poster	5,00
	Fiches Rando	3,00
	Topoguide ffrp	11,50
	Balades nature en baie de somme	12,99
	Carte ign 2106et	10,80
	Carte ign 2107ot	10,80
	Carte somme/pas-de-calais	4,50
	carte amiens/arras	5,90
	Carte somme	4,70
	Guide sortir ici	3,00
Dictionnaire des oiseaux de France	2,80	
DVD regards sur la baie de somme	20,00	

<b>Produits Souvenirs</b>	Stylo, Magnet	2,00
	Briquet, porte-clés	3,00
	porte-clés Cayeux	5,00
	Dé en porcelaine, galet	3,00
	cendrier	4,50
	carafe, mug, mazzagran	6,00
	fanion	6,00
	gant de cuisine	6,50
	assiette	11,00
	Autocollant côte picarde	0,30

<b>Livres en dépôt vente</b>	Le tremblé des pas	20,00
	Saint-Valery d'hier	50,30
	Société d'Archéologie et d'Histoire	13,50
	Nicolas roussel, fascicule sur Pérrée	5,00
	Poutrincourt	20,00
	Bob caron par deux copines	20,00
	Balades historiques et culturelles en vimeu	12,00
	Les bas-champs picards	29,00
	Un plat qui se mange froid	15,90
	Pêcheur à pied au cœur d'une des plus belles baies du monde	15,00
	Topo guide CDRP "la Côte Picarde à pieds"	11,20
	Somme II	2,30

<b>Divers en dépôt vente</b>	Photo phoque échoué sur la plage	5,00
	CD bruno brel/martial dancourt	20,00
	Aquarelles	12,00
	Escapades complices	14,90
	Autocollant rando nature	1,50
	Autocollant chasse maritime	1,50
	Autocollant chasses traditionnelles	3,00
	CD chez moi en picardie, jean marie savreux	5,00
	CD jacky raison	5,00
	Calendrier 2012 sens naturel	18,00
	Magnet baie de somme didier lelong	2,00
	Canard en terre cuite didier lelong	20,00
	Oiseaux en liège PM didier lelong	39,00
	Oiseaux en liège GM didier lelong	49,00
	Carte repro didier lelong	1,00
	Carte repro yvan ridel	2,00
	Carte Evelyne dhaussy	2,60
	Carte postale église	0,40
	Carte postale Cayeux	1,00
	DVD Cayeux si la mer monte	15,00
Calendrier Radio France Littoral	8,00	
Sac phoques	10,00	

<b>Services</b>	Location expo période estivale	150,00
	Location expo période hivernale hors vacances scolaires	50,00
	location expo période hivernale vacances scolaires	75,00
	Réservation téléphonique (hébergement, restauration, activités)	2,00
	Envoi de fax	2,00
	Photocopie	0,20
	Pourcentage billetterie rando nature (10%)	1,10
	Sorties nature adulte	5,50
	Sorties nature enfant de 4 à 13 ans	3,50
	Circuit Bas champs	1,00
	Visite guidée individuelle	5,00
	Visite guidée de la ville - groupe de 1 à 30 personnes	100,00
	Visite guidée de la ville - groupe de 31 à 50 personnes	130,00
	Visite guidée de la ville - groupe supérieur à 50 personnes	140,00

**L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes prend 10% sur :**

- les ouvrages (livres et autres),
- les objets (sculptures, tableaux)

## **L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes prend 20% sur :**

- les cartes de M.Lelong
- Les cartes de M.Ridel

## **L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes prend :**

- 60 cts sur une carte à 2.60€, soit 23% sur les cartes de Mme Cordier
- 25% sur les cartes de l'église
- 30% sur Topo guide du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Somme « La Côte Picarde à Pieds »
- 30% sur les Cartes postales à 1 €.
- 20% sur DVD « Cayeux, si la mer monte... »
- 20% sur calendriers « Sens Naturel »

Pour les visites guidées, tarifs valables pour un seul guide et sur réservation.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs 2012 des activités liées au tourisme comme indiqués ci-dessus.

Le Président signale qu'une convention existait entre le service Loisirs Accueils du CDT et l'Office de Saint-Valery-sur-Somme. Cette convention doit dorénavant être signée avec la Communauté de Communes et intégrer les visites de Cayeux-sur-Mer.

Le Président propose également de maintenir les tarifs des vacations des guides pratiqués par l'Office de Saint-Valery-sur-Somme : 20 € pour 1h30 de visite et 30 € pour 2h.

Le Président propose également de maintenir une indemnisation des stagiaires soit 50€ par semaine sous réserve que le stage ait été concluant.

## **Questions et informations diverses**

- Mise en place d'une aide de la Communauté de Communes pour la réalisation de carte communale ou de PLU par les communes de son territoire

Le Président propose à l'assemblée de fixer une aide de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud pour les communes de son territoire souhaitant établir une carte communale, ou instaurer ou réviser un PLU. A ce titre, le Président propose de suivre le barème du Conseil Général de la Somme : 25 % de subvention avec un plafond de 3500 € pour les cartes communales et 7500 € pour les PLU.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De mettre en place une aide aux communes qui souhaitent établir une carte communale ou instaurer ou réviser un PLU,
- De fixer cette aide à 25% avec un plafond de 3500 € pour les cartes communales et 7500 € pour les PLU.

- Subvention à 4L Rallye

Le Président présente au Conseil Communautaire le projet de participation au Raid 4L Trophy de Teddy DEBROUTELLE, domicilié à Pendé en février 2012. A ce titre Teddy DEBROUTELLE sollicite une subvention de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention à l'association 4L Rallye d'un montant de 600 euros pour participer à l'aventure du Raid 4L Trophy compte tenu de l'aventure humanitaire de ce raid.

➤ Subvention « transports » au Foyer Coopératif du Collège de la Baie de Somme

Le Président présente au Conseil Communautaire la demande du Foyer Coopératif du Collège de la Baie de Somme de verser la subvention « transports » allouée chaque année par la Communauté de Communes directement au Foyer. Précédemment cette aide était gérée en direct par la Communauté de Communes qui réglait les factures de transports poursuivant ainsi l'action de l'ancien Syndicat scolaire.

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention au Foyer Coopératif du Collège de la Baie de Somme d'un montant de 3 500 euros pour participer aux frais de transports des activités des collégiens,
- Autorise son Président à verser l'aide en 2 fois, sur présentation de justificatifs.

➤ Adhésion à Somme Numérique

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer au syndicat mixte Somme Numérique afin que le territoire ne passe pas à côté du très haut débit.

Vu le CGCT

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique

Délibère,

Article 1 : l'adhésion de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée. Cette adhésion concerne tant les compétences obligatoires que les prestations optionnelles.

Article 2 : la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud approuve les statuts du syndicat mixte Somme Numérique.

Article 3 : La cotisation syndicale annuelle pour 2011 est de 0.45 € par habitant.

Article 4 : La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud sera représentée au comité syndical de Somme Numérique par M. Stéphane HAUSSOULIER.

➤ Saison culturelle 2012 : Convention avec la compagnie « Le Passe Muraille »

Dans le cadre de sa résidence de compagnie sur le territoire de la commune de Cayeux sur Mer, la compagnie Le Passe-Muraille propose à la Communauté de Communes de Baie de Somme Sud sa collaboration artistique. Cette collaboration s'inscrit dans le projet de développement de la politique culturelle du territoire de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud. Cette collaboration est conclue pour une durée de trois ans et se déroulera sur les années 2011, 2012 et 2013 et donnera lieu à une convention annuelle signée entre les parties.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré,

- Autorise son Président à signer une convention financière entre la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et la compagnie Le Passe Muraille pour l'année 2012.
- Le Président rappelle à l'assemblée que M. STOTER, Vice-Président du Conseil Général de la Somme présentera la nouvelle PACTe 2012-2014, le 21 février prochain à 18 heures, salle du conseil de Saint-Valery-sur-Somme.
- M. DUCROCQ souhaite que les cinq maires concernés par des fermetures de classe s'associent pour se rendre auprès de l'inspection académique dans les plus brefs délais. Un rendez-vous sera pris auprès du secrétariat de M. LEGRAND.

**Le Président**